

Compte rendu des 2 audiences du « groupe des 6 »

Psychologues dits « scolaires » et Conseillers d'orientation-Psychologues

vendredi 14 juin 2013

I- Audience IGEN, M. Delaubier et Petrault

ACOP-F, AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP

Excusé: SNUipp

L'audience avait été sollicitée en février au sujet **des rapports 2012- 100 et 2012-162 de juillet et décembre 2012** sur le bilan de la mise en place de la loi de 2005 dans l'EN. Les psychologues sont les grands absents de ces rapports.

Les IGEN reconnaissent le travail des psychologues, salué paraît-il dans le rapport sur la grande difficulté scolaire qui ne sera vraisemblablement publié qu'à la rentrée de septembre. Si les psychologues n'ont pas été cités dans leurs rapports, c'est parce que leur reconnaissance est implicite et que tout le monde reconnaît leur travail (sic !!). L'audience s'est poursuivie en réponse aux questionnements de JP Delaubier sur d'autres points : la SEGPA, la grande difficulté scolaire, le secret professionnel et la communication aux équipes enseignantes, le suivi psychologique en milieu scolaire et la possibilité de couper différemment les cycles.

Au fil de ces propos sont apparus :

- la difficulté des IGEN à percevoir qu'un « entretien d'orientation » n'est pas dissociable d'un « entretien psychologique » et leur conviction que psychologues dits scolaires et conseillers d'orientation-psychologues sont des métiers vraiment différents.
- le souhait que les enseignants soient mieux formés pour dialoguer avec les psychologues, en particulier en ce qui concerne le résultat des tests.
- l'idée de rapprocher l'école primaire du collège et le lycée de l'université. Cette vision est très proche de celle portée par le SE-UNSA.

Le groupe des 6 a évidemment exprimé ses positions sur ces questions. Au final, il reste de cette entrevue le sentiment que, contrairement aux arguments défensifs utilisés par les inspecteurs, notre visibilité est loin d'être une évidence - nous devons rester très attentifs à tout ce qui y porterait atteinte - et la reconnaissance statutaire des psychologues du 1^o degré n'est pas vraiment à l'ordre du jour.

II- Audience DGESCO

Excusé : JP. Delahaye, directeur de la DGESCO

Présents: X. Turion, adjoint du directeur et H. Ouanas, sous directrice chargée du socle commun et des parcours scolaires

Les 6 organisations du groupe des 6 sont représentées: Sylvie Amici, ACOP-F; Véronique Le Mézec, AFPEN ; Nicole Marut, SFP ; Catherine Remermier, SNES-FSU ; Anaïs Barthélémy, SNP ; Françoise Dalia, SNUipp-FSU.

La DGESCO confirme : le rapport sur la grande difficulté piloté par l'IGEN JP Delaubier sera très probablement rendu public à la rentrée. Les arbitrages sur les missions, le recrutement, l'organisation des RASED ne sont pas encore rendus, le ministère est toujours en phase de réflexion et de concertation. Il n'a pas d'informations à donner ni de propositions concrètes à discuter avec les organisations.

GROUPE DES 6 : proposition d'un groupe de travail 1^{er} et second degré pour les psychologues, en parallèle au groupe de travail RASED. Ce groupe de travail psy 1^{er} et second degré permettrait d'avancer sur les questions de recrutement, de statut, de formation et de reconnaissance des missions communes et différenciées.

Le groupe des 6 estime qu'**il faut refonder la place de la psychologie dans l'EN** : après 30 ans de blocage/ évolution statutaire des psychologues du 1^{er} degré, il est temps d'évoluer.

L'obligation d'avoir exercé dans une classe est dans les faits abandonnée : en février 2012, la DGESCO a publié une note aux DASEN sur l'affectation des PE titulaires d'un master 2 de psychologie qui n'auront pas à enseigner dans une classe.

Les psychologues des écoles sont les seuls dans la fonction publique et en Europe à avoir une obligation d'exercice d'un autre métier, celui d'enseignant. Les autres professions de l'EN (assistants sociaux, personnels de santé, IEN...) n'ont pas cette obligation. Les solutions envisagées par la DGESCO (recrutement parmi les PE avec master 2 de psychologie) ne permettent pas de renouveler la profession (chiffres aux concours 2010 et 2012). Le recrutement pour les DEPS (licence + 1) est restreint, les DASEN arguant des contraintes budgétaires et limitant les départs en formation.

Les organisations demandent un recrutement par concours (interne et externe), à partir du titre (tous masters 2 en psychologie avec cursus complet en psychologie), suivi d'une année de formation incluant des stages, des parties communes 1^{er} et second degré et des parties spécifiques. Le potentiel des centres de formation DEPS pourrait être utilisé pour l'année post concours.

Pour le groupe des 6, il y a beaucoup de zones de recouvrement dans les activités des psychologues de la maternelle au lycée : aide aux équipes, participation aux PPS, cellules de crise, entretiens psychologiques. Il faudrait améliorer la liaison CM2-collège entre psychologues dits scolaires et COP.

La question statutaire pourrait être réglée en faisant évoluer le statut actuel des COP pour pouvoir y accueillir les psychologues du 1^{er} degré.

Pour le second degré, la conception du travail de COP fait débat. L'administration renvoie au pilotage par les régions (il a fallu rappeler qu'il n'y a plus de transferts de personnels).

Le SNES et l'ACOP-F argumentent sur le cœur du métier qui est celui de psychologue avec les apports de la sociologie, de la connaissance des métiers (à l'image des psychologues du travail qui interviennent dans l'entreprise). Il s'agit d'un travail de psychologue au service du développement et de la construction du projet d'avenir des jeunes.

Pour les cursus actuels DECOP (2 ans de formation après la licence), il faudrait un aménagement pour les nombreux collègues qui sont déjà titulaires d'un master de psychologie.

Le groupe des 6 a remis un projet de circulaire « psychologue de l'EN » qui avait été rédigé dans le cadre d'un groupe de travail initié par M. Gachet en 2006 pour actualiser les textes de référence. Les organisations considèrent que ce texte pourrait constituer une base de discussion.

DGESCO : nos interlocuteurs répondent plutôt négativement à la proposition du groupe de travail commun, ils veulent scinder 1^{er} et second degré. Les arguments entendus sont les mêmes que par le passé : nécessité d'avoir été enseignant pour les psychologues des écoles, annulation du volet psychologie dans l'orientation.

Conclusion : si la DGESCO finit l'audience en retrait car ses arguments sont contredits et manquent de cohérence, le groupe des 6, lui, a mesuré le chemin qu'il reste à parcourir pour faire progresser la place de la psychologie dans le système éducatif.